



Office Burundais des Recettes

"Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi"

COMMISSARIAT GENERAL

020

NOTE DE SERVICE N° 540/92/CG/01//A. N/2021 PORTANT REINTEGRATION DE TOYOTA BURUNDI AU PROGRAMME DES OPERATEURS ECONOMIQUES AGREES.

Faisant référence à la décision n° C&T/1/1/2 du 27 novembre 2020 du Directeur Général des Douanes et Commerce de la Communauté Est Africaine, portant réintégration de la société TOYOTA BURUNDI au programme des Opérateurs Economiques Agrées, la Direction de l'Office Burundais de Recettes informe tous ses services que la société TOYOTA BURUNDI jouit en ce moment de tous les avantages offerts par ce programme.

Les superviseurs à tous les niveaux sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à mettre en application la présente note qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 6.../1.../2021

LE COMMISSAIRE GENERAL

Hon. Audace NIYONZIMA.

P.-O. Leopold KABURA
CGA